



ASSOCIATION DES ELEVEURS DU MARAIS DE BROUAGE

24 rue Dubois-Meynardie
17320 MARENNES-HIERS-BROUAGE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2024 du 13/01/2025 à 14h45

L'an deux mille vingt-cinq, le treize du mois de janvier, à quatorze heures quarante-cinq, les membres de l'Association des éleveurs du marais de Brouage, légalement convoqués le dix du mois de décembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Saint-Agnant, sous la présidence de Monsieur GORICHON Frédéric, Président.

Présents :

Frédéric Gorichon, EARL La Petite Borderie, Président ; Teddy Brochard, EARL la Grange aux Bœufs, Secrétaire ; Myriam Rocheteau, GAEC Le Bois Rond ; Bernard Giraud, exploitant individuel, Président de l'Association Foncière Pastorale (AFP) des marais de Brouage, mairie de Saint-Agnant ; Maxime Goubon, exploitant individuel ; Vincent Marotte, EARL Le Moulin de Faicloux ; Antony Tranquard et Eric Berbudeau, GAEC du Pont Martrou ; Bruno JARRIAULT, exploitant individuel ; Jean-Michel TANCHAUD, EARL Le Chêne Vert.

Excusés :

Christophe Chagneaud, GAEC Chagneaud, Vice-Président ; Lilian Loquet, EARL du Marais Gats ; Aurélien Seureau, EARL Le Chemin des Prés ; Thierry Roger, exploitant individuel ; David Raffé, EARL Beaumur.

Assistaient également à la réunion avec voix consultative :

Samuel Riché, EARL La Petite Maison ; Lynda VIAUD, Viaud Denis exploitant individuel ; Jean-Noël Gemon, EARL le Moulin de Pousseau Médis ; Sébastien Mériaux, Chambre interdépartementale d'agriculture (CIA) 17-79 ; Maëlys Philippe, Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) Nouvelle-Aquitaine ; Jean-Michel Laloue, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL) ; Marlène Pichon-Leroy, Syndicat Mixte Charente-Aval (SMCA) ; Aude Poineuf, animatrice de l'association, Communauté de communes du bassin de Marennes (CCBM) et Communauté d'agglomération Rochefort Océan (CARO) ; Maureen Baudier, natura 2000 CCBM ; Vérane PAGANI, projet de PNR – CCBM, CARO, CARA ; Marion Alvarez, projet Grand Site - CCBM, CARO ; Lucas Degos, Forum des Marais Atlantique (FMA) ; Bénédicte Roche, INRAE Saint-Laurent de la Prée ; Eric Kerneis, INRAE Saint-Laurent de la Prée.

Nombre d'adhérents en 2024 : 13

Nombre de présents : 9 - Nombre de votants : 9

Le diaporama de présentation de l'Assemblée Générale 2024 se trouve en annexe au présent document.

Mot d'accueil du Président :

Après avoir remercié l'ensemble des personnes présentes de s'être mobilisées pour cette Assemblée Générale et la mairie de Saint-Agnant de l'accueillir, le Président réprecise les sujets à l'ordre du jour de la réunion.

PARTIE STATUTAIRE

RAPPORT MORAL 2024

Transition d'agents :

L'année 2024 marque une année de transition avec le départ de Clara Lorent, qui a animé l'association pendant cinq ans depuis 2019, et son remplacement par Aude Poineuf dans la foulée. Cette dernière est embauchée par la CCBM (Communauté des Communes Bassin de Marennes) dans le cadre de l'entente avec la CARO (Communauté d'Agglomération Rochefort Océan) et a effectué des visites de fermes durant l'été pour rencontrer les membres de l'association.

Représentation de l'Association des Eleveurs :

L'association a activement participé aux démarches de territoriales en faveur du maintien et du développement de l'élevage en 2024 :

- Enquêtes individuelles et groupe de travail pour le Diagnostic Pastoral du marais de Brouage, menée par la chambre d'agriculture ;
- Intervention lors de la visite des experts pour le projet de Parc Naturel Régional (PNR) des Marais de Littoral Charentais en juillet ;
- Participation à la concertation sur la gestion des niveaux d'eau menée par le SMCA ;
- Visite de ferme d'une classe du lycée agricole d'Angoulême pour la 3^{ème} année consécutive.

L'association a aussi participé à des événements à l'échelle nationale ou régionale concernant l'élevage et le pastoralisme :

- Participation aux Rencontres Nationales des acteurs du pastoralisme dans les Vosges, et notamment à l'Assemblée Générale de l'Association Française de Pastoralisme ;
- Présentation du pastoralisme du marais de Brouage au sommet de l'élevage à Clermont-Ferrand à l'occasion des Rencontres Pasto ;
- Participation à la journée technique Protéi'NA à Périgueux.

Cette journée protéine a été organisée par la Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle Aquitaine (CRANA) sur l'autonomie protéique. L'exemple de la ferme expérimentale des Bordes est inspirant, avec son ingénieur agronome Antoine Buteau qui a partagé son expérience sur l'autonomie protéique grâce au méteil.

Les 39^{ème} rencontres nationales des acteurs du pastoralisme se sont tenues dans la vallée de la Bruche, où un plan paysager est mis en place depuis vingt ans. Sur ce territoire, la déprise de l'industrie textile a entraîné un boisement massif des espaces pour la production forestière, et donc la fermeture des paysages. Les acteurs se sont mobilisés pour rouvrir les espaces en implantant des prairies permanentes. Ainsi, le nombre d'éleveurs a doublé dans la région avec ces actions de reconversion de parcelles forestières en prairies. L'assemblée fait part de son inquiétude quant à la déprise de l'élevage et l'arrêt des ateliers d'élevage, car cette activité reste indispensable aux territoires, en marais comme en montagne. Ces rencontres ont aussi mis en lumière la problématique de l'eau, indispensable pour maintenir les élevages pastoraux en montagne. La raréfaction de cette ressource, le coût et les impacts d'aménagement des retenues collinaires sont des enjeux sur ces territoires. De nombreux points communs sur le pastoralisme dans les territoires de montagne et de marais sont ainsi mis en évidence : contraintes environnementales, vulnérabilité climatique, problématique d'enfrichement. En montagne, la déprise, soit l'absence de pâturage, couplée avec la prolifération des scolytes (ravageurs du bois) augmente le risque d'incendies.

Lors de ces rencontres, une motion a été présentée par la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux (FNPNR) pour une meilleure prise en compte par les politiques des espaces pastoraux dit intermédiaires, dont la définition correspond aux marais humides pâturés. Par la suite, l'association, en tant qu'acteur du pastoralisme en milieu humide, a été consultée pour amender cette motion. Elle a pu insister sur la problématique de déclaration des jas et zones en eau au printemps en SNA (Surface Non Agricole), alors que ces zones sont un support de production herbagère tardive. La motion pousse à la prise en compte par les politiques publiques de cette saisonnalité afin de conserver ces surfaces en zone productive et éviter le retrait d'aides PAC. Il est aussi demandé une plus grande tolérance sur le taux d'embroussaillage des parcelles afin d'éviter leur exclusion des aides PAC. Une adaptation de la date de fauche MAEC basée sur la somme des températures est aussi à l'étude.

Dynamiques locales :

En 2024, l'AFP a poursuivi les travaux d'entretien du réseau hydraulique tertiaire. Elle a aussi permis la réhabilitation de plus de 80 barrières pastorales ainsi que la restauration d'une quarantaine de passages busés. Pour bénéficier de ces travaux de réhabilitation, il est rappelé aux éleveurs de mobiliser leurs propriétaires afin qu'ils s'inscrivent aux programmes de travaux collectifs. L'AFP, en tant que maître d'ouvrage, est limitée à son périmètre (actuellement calqué sur celui du Grand syndicat des marais de Brouage-Marennes et de l'Association syndicale des marais de Saint/Saint-Jean-d'Angle). Il est mentionné qu'il serait souhaitable que ces actions s'étendent à l'ensemble du marais de Brouage. La modification du périmètre de l'AFP nécessiterait de faire reconnaître par arrêté préfectoral le caractère pastoral des nouvelles communes intégrées (suivant avis conforme de la chambre d'agriculture et de la DDTM) puis de réaliser un tri des parcelles pour en exclure celles cultivées et ne conserver que celles en nature de prairie. Par exemple s'agissant de Beaugeay, de nombreuses prairies sont en effet présentes, ce qui contraste avec Moëze, où les marais sont davantage drainés et cultivés. S'en suivrait une enquête publique complexe à mettre en œuvre et coûteuse. Ce sujet pourrait être évoqué lors de la prochaine AG de l'AFP.

Cette année, une équipe de la chambre d'agriculture, coordonnée par Sébastien Mériaux, a mené un diagnostic pastoral pour identifier les conditions de maintien de l'élevage sur le marais de Brouage. Les enquêtes, le groupe de travail prospectif, et l'analyse macroéconomique ont permis de mettre en avant auprès des collectivités et des financeurs les actions à mettre en œuvre pour favoriser le maintien l'élevage demain sur le marais. En 2025, les collectivités et financeurs se saisiront de cette étude pour développer leur politique de soutien à l'élevage.

En 2024, l'association a participé à la concertation multi-acteurs menée par le SMCA (Syndicat Mixte Charente Aval) sur la base des sondes de niveaux d'eau du marais. Cela a permis de définir des faisceaux de gestion pour chaque casier hydraulique, appelés Unités Hydrauliques Cohérentes (UHC). Les associations syndicales ont lancé une expérimentation de ses faisceaux sur trois ans.

De plus, l'étude sur l'accessibilité aux parcelles pastorales est en cours. Une équipe de l'UNIMA, coordonnée par François Xavier Robin, développe un outil cartographique visant à optimiser l'utilisation des voiries d'accès pour cibler des travaux de réfection sur des zones spécifiques.

Le projet de construction d'un atelier neuf de découpe sur le territoire de la CARO s'est réorienté vers une coopération avec l'atelier de découpe et transformation existant à Saujon. A ce jour, quatre membres de l'association sont actifs au sein de ce projet.

Le rapport moral 2024 de l'association est validé à l'unanimité.

BILAN FINANCIER :

Le bilan financier de l'association en 2024 fait état de recettes supérieures aux dépenses. Les recettes proviennent de cotisations, ainsi que des subventions de la CARO et de la CCBM de 500€ chacune. En face, les dépenses incluent notamment les frais liés aux rencontres nationales sur le pastoralisme ainsi que les frais bancaires. Au regard de l'excédent de fonctionnement cumulé de l'année 2023, un résultat positif de 4016.05€ est observé.

	CHARGES	PRODUITS
Inscription rencontres nationales du pastoralisme 2024	220 €	
Frais bancaires	7 €	
Subvention CCBM		500 €
Subvention CARO		500 €
Cotisations		450 €
Résultat de l'exercice	+ 1 223 €	
Excédent de fonctionnement cumulé	4 016,05 €	

Le bilan financier 2024 de l'association est validé à l'unanimité.

FIXATION DU MONTANT DES COTISATIONS :

Le montant des cotisations avait été fixé en 2024 à 50€.

Le montant de la cotisation 2025 est fixé à 50€ par adhérent. **Il est voté à l'unanimité.**

Un appel à cotisation sera envoyé aux éleveurs qui souhaitent adhérer à l'association courant d'année 2025.

BUDGET PREVISIONNEL 2025 :

Il est important que l'association soit présente dans le financement des projets pour se démarquer et faire sa place. Les cotisations sont aussi un engagement des éleveurs dans le projet associatif, elles marquent une volonté de s'investir pour le collectif et répondent aux services apportés par les intercommunalités en soutien à l'association. Au regard de l'excédent de fonctionnement cumulé de l'année 2024, il est proposé pour 2025 de ne pas renouveler la demande de subventions à la CARO et à la CCBM. Ainsi, les subventions attribuées en 2024 seront utilisées sur l'année 2025. Les recettes permettront de couvrir les frais de :

- Réception : liés à l'accueil sur notre territoire de différents partenaires, ainsi qu'aux réunions internes de l'association ;
- Déplacements : liés à la participation des membres de l'association aux rencontres nationales des acteurs du pastoralisme par exemple ;
- Inscription des éleveurs aux rencontres nationales des acteurs du pastoralisme ;
- Analyses fourragères : liés au financement d'analyse de fourrages pour alimenter une journée technique ;
- Journée d'information technique : liés au financement de l'intervention d'un expert ;
- Divers : liés aux envois postaux et à la communication.

Le budget prévisionnel 2025 s'élève au total à 5 016.05 € en recettes et en dépenses.

	CHARGES		PRODUITS
Réception	500,00 €	Cotisations	1 000,00 €
Déplacement	1 000,00 €	Excédent de fonctionnement cumulé	4 016,05 €
Inscription Rencontres du pastoralisme	500,00 €		
Analyses fourragères	300,00 €		
Journée d'information technique	1 000,00 €		
Divers/provisions	1 716,05 €		
TOTAL	5 016,05 €		5 016,05 €

L'Assemblée Générale émet un avis favorable au budget prévisionnel 2025 de l'association.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

En 2024, le conseil d'administration était constitué de 11 membres. Il peut être constitué minimum de 9 personnes et maximum de 15 personnes.

Le tiers sortant pour le renouvellement des membres du CA est le suivant :

- M. MAROTTE Vincent - EI
- M. LOQUET Lilian – EARL Le Moulin Faicloux
- M. CHAGNEAUD Christophe – GAEC Chagneaud
- M. DAUNAS Mickaël – GAEC Le Boisrond

Les membres suivants ont manifesté leur volonté de se représenter en tant d'administrateur :

- M. MAROTTE Vincent
- M. LOQUET Lilian
- M. CHAGNEAUD Christophe

Ils sont réélus à l'unanimité.

Le GAEC Le Boisrond n'est plus représenté au sein de l'association par M. DAUNAS Michael mais par Mme ROCHETEAU Myriam, qui représente le GAEC Le Boisrond en tant qu'administrateur. **Elle est élue à l'unanimité.**

M. JARRIAULT Bruno présente sa candidature en tant qu'administrateur. **Il est élu à l'unanimité.**

Le conseil d'administration est ainsi porté à 12 membres. Sa composition est détaillée ci-après :

Exploitation	Nom	Prénom
GAEC du Pont de Martrou	BERBUDEAU	Eric
EARL La Grande aux Bœufs	BROCHARD	Teddy
GAEC Chagneaud	CHAGNEAUD	Christophe
GAEC Le Boisrond	ROCHETEAU	Myriam
EARL La Petite Borderie	GORICHON	Frédéric
Maxime GOUBON	GOUBON	Maxime
EARL du Marais Gats	LOQUET	Lilian
EARL Le Moulin de Faicloux	MAROTTE	Vincent
EARL Beaumur	RAFFE	David
EARL Le Chemin des Prés	SEUREAU	Aurélien
EARL Le Chêne Vert	TANCHAUD	Jean-Michel
Bruno JARRIAULT	JARRIAULT	Bruno

PARTIE THEMATIQUE

ANIMATION 2025

En 2025, plusieurs animations sont programmées par l'association pendant l'hiver, soit avant la mise à l'herbe. Ces animations s'articuleront avec d'autres événements liés à l'élevage sur le territoire pour permettre aux éleveurs de participer aux différents rendez-vous. Une seconde phase d'animation sera envisagée pour la fin d'année 2025, après le retrait des animaux.

Evènements techniques :

Une visite de la ferme INRAE est prévue le 4 février entre 12h00 et 15h30 avec une dégustation de veau. Le programme prévisionnel comprend plusieurs points :

- Performances zootechniques de la race maraîchine, incluant la reproduction, la croissance et la santé des animaux.
- Résultats technico-économiques, mettant en avant la marge réalisée sur la vente des animaux.
- Systèmes fourragers et de cultures, où l'herbe constitue la majorité de l'alimentation, complétée par des apports de grains ou d'enrubanné selon les besoins.
- Valorisation de ressources naturelles atypiques, notamment le roseau.

Une demi-journée technique dédiée à la performance économique et nutritionnelle du système fourrager est prévue en février. Cette rencontre s'appuiera sur les analyses fourragères d'une exploitation, avec l'appui potentiel de Julien Touzeau (Néolait) et Jean-Marie Gueret (CA17-79). L'ensemble du système fourrager sera abordé : prairie naturelle, prairie temporaire (luzerne/méteil), etc. L'importance de la diversité des ressources en élevage sera abordée, notamment vis-à-vis des difficultés liées à la valorisation fourragère des prairies de marais. L'objectif est de s'appuyer sur une exploitation pour illustrer les atouts et limites des différents fourrages, type de récolte et itinéraires techniques. Antony Tranquard du GAEC du Pont Martrou se porte volontaire pour accueillir cette demi-journée et s'appuyer sur le retour d'expérience et les données du GAEC. Il a expérimenté les méteils depuis plusieurs années et réalise des analyses fourragères depuis six ans, ce qui lui permet d'ajuster sa ration et son mélange de méteils. Si besoin, une visite de parcelle peut être envisagée début avril en complément de cette demi-journée, avant la fauche du méteil prévue autour du 10 avril.

Un voyage d'études est envisagé en mars, soit dans le marais Breton, un grand marais présentant de nombreuses similitudes avec Brouage à environ 2h30 de route, soit dans le marais poitevin où de nombreuses actions élevages sont menées par le Parc Naturel Régional (PNR) à environ 1h de route. Les participants souhaitent se rendre dans le marais breton pour les apports techniques possibles vis-à-vis de leurs systèmes d'élevage. Cependant, au regard du projet de Parc Naturel Régional en cours sur le territoire, la visite du marais Poitevin apparaît comme opportune pour que les membres puissent se projeter dans le futur PNR.

Evènement à destination du public :

Un constat est fait sur le manque de communication autour du métier d'éleveur. Il est proposé d'organiser un événement à destination du grand public afin de valoriser la réalité du métier

d'éleveur ainsi que les services rendus par cette activité. Plusieurs formats sont possibles, et un tel événement pourra se tenir au mois d'avril ou bien en fin d'année, après la saison pastorale.

Une projection-débat du film "Paysans du Ciel à la Terre" est envisageable, avec la possibilité de choisir un autre film en fonction des suggestions. Aussi, à titre d'exemple, le Conseil des Sages de la commune a visité la ferme de l'un des membres, permettant d'expliquer le fonctionnement d'une exploitation agricole et d'échanger sur les projets en cours. Deux expériences passées montrent l'intérêt du public pour ce type d'initiatives. Une journée « ferme ouverte » ayant réuni 70 personnes il y a une dizaine d'années, une journée-rencontre « Made in Viande » ayant attiré 350 personnes, organisées en partenariat avec la Chambre d'Agriculture 17-79. Une journée-rencontre pourrait ainsi être organisée sur le thème du lien entre biodiversité et agriculture.

Un autre dispositif à considérer est celui des fermes pédagogiques, avec une journée de préparation auprès de l'IFFREE et la présentation d'un projet pédagogique aux écoles, permettant une rémunération en conséquence. Il est aussi possible de faire des animations auprès des scolaires sans pour autant être ferme pédagogique. InterBev peut contribuer au financement du transport scolaire vers les fermes à hauteur de 150 € par bus. Un autre financement public est possible via Natura 2000, dispositif déjà utilisé il y a deux ans avec l'une des membres.

Une intervention sur le site de la Tour de Broue et une visite de ferme pourraient être organisées dans le cadre de la Journée Mondiale des Zones Humides (JMZH), célébrée le 2 février et tout au long du mois des zones humides. Un contact pourrait être pris avec le service civique JMZH au FMA et Ramsar France pour définir cette action. Cependant, au regard du calendrier très serré pour l'organisation d'un événement de ce type, il est plutôt suggéré d'anticiper son organisation pour l'année prochaine.

Enfin, le concours de pratiques agroécologiques (prairies fleuries) pourrait être envisagé en 2026 sur le marais de Brouage, sachant que celui de 2025 est déjà prévu pour la vallée de la Charente.

Communication interne à l'association :

Il est proposé de développer les canaux de communication de l'association, notamment par la création d'un groupe WhatsApp entre les membres et l'animatrice. Les informations continueront aussi de circuler par e-mails. A terme, l'association pourrait créer une page Facebook afin d'améliorer sa visibilité auprès des éleveurs du territoire.

Une commande du recueil Pâtur'ajuste sera réalisée de manière groupée.

Informations supplémentaires :

Une nouvelle chargée de missions, Maëlys Philippe, a rejoint le CEN Nouvelle-Aquitaine pour les secteurs de Brouage et des Landes de Cadeuil. Elle est joignable à l'adresse mail suivante : m.philippe@cen-na.org. Elle est en charge des conventions agricoles (établissement et renouvellement) et des travaux d'entretien, notamment en lien avec l'AFP, et du renouvellement ou l'établissement de nouvelles conventions.

PROJET DE PARC NATUREL REGIONAL

Vérane Pagani, cheffe de projet sur le projet de PNR des marais du littoral charentais, présente l'état d'avancement du territoire sur ce sujet et les opportunités pour l'élevage en son sein. Après la visite d'une délégation d'experts en juillet 2024, l'accord a été donné par le préfet de Région en août dernier pour la création du Parc Naturel Régional (PNR), qui clôt ainsi la phase d'opportunité pour passer en phase « projet ». Ce projet de PNR concerne 67 communes, et 7 intercommunalités en tout ou partie : l'ensemble des intercommunalités de Rochefort et de Marennes, 21 communes de l'agglomération de Royan, une partie de l'agglomération de La Rochelle, d'Aunis Sud, de Cœur de Saintonge et de Vals de Saintonge. La gouvernance du PNR est en cours d'installation et passera par la création d'un syndicat mixte de préfiguration, opérationnel dès janvier 2026. Ce syndicat sera chargé de piloter la démarche et d'élaborer la charte du futur PNR, ce qui prendra entre quatre et six ans.

Le soutien à l'élevage constitue un élément clé du projet de PNR. Cet enjeu constitue l'une des bases du dossier d'opportunité qui met en avant cette filière d'excellence liée aux zones humides d'importance majeure. L'enjeu est crucial : sans élevage, les marais ne concerneraient pas leurs qualités multiples. Avec le déclin de l'élevage, le risque de fermeture des milieux et d'augmentation des populations de sangliers et de ragondins est redouté. Les membres soulignent l'importance que le PNR n'entraîne pas de nouvelles contraintes réglementaires pour les éleveurs, qui font déjà face à de nombreuses réglementations. L'activité agricole, et particulièrement d'élevage, est fragilisée et menacée. Des actions doivent être mises en place pour garantir aux éleveurs un revenu décent. Parmi les initiatives possibles du PNR pourrait être envisagée l'utilisation de la Marque Parc intégrée au réseau national des PNR, ainsi que la participation au financement d'outils de transformation, comme un atelier de découpe. Les apports du futur PNR pourront se situer tant sur le plan technique que financier. Par ailleurs, des actions de valorisation du métier d'agriculteur seraient bénéfiques pour mettre en avant leur rôle fondamental sur le territoire. Le PNR pourrait aussi intégrer une dimension innovante et expérimentale, à l'image du concours de pratiques agroécologiques qui a été initié par le réseau des PNR.

La représentation des éleveurs au sein des instances de décision est un enjeu majeur pour les membres de l'association. La question de la place à prendre dans le processus par l'association des éleveurs se pose avec acuité. En tant qu'établissement public de coopération locale, les instances de décisions du Syndicat mixte du PNR de demain seront constituées d'élus locaux des communes, intercommunalités, du Département et de la Région. Toutefois, des commissions au sein du Syndicat, regroupant les partenaires, acteurs, usagers du territoire peuvent être mises en place.

Les membres expriment l'existence d'un décalage entre la perception des élus et les réalités quotidiennes des agriculteurs qui font vivre les territoires ruraux. Des problématiques récurrentes concernant la construction de nouveaux bâtiments ou le report des périodes d'intervention pour les travaux en témoignent. De manière générale, les membres estiment que leur profession est insuffisamment représentée par rapport aux autres acteurs du territoire. Par exemple, ils considèrent que lors du projet Adapto, la coopérative locale cantonale céréalière et la profession agricole ont été consultés à la marge, alors que les surfaces agricoles

concernées par la submersion représentent un tiers de la collecte de la coopérative. Cela illustre selon eux la nécessité pour l'association des éleveurs de s'impliquer activement dans le processus de création du PNR afin d'y faire entendre sa voix et d'assurer que les enjeux d'élevage y soient bien pris en compte.

Les membres de l'association proposent d'aller rencontrer des éleveurs situés dans un territoire de PNR afin d'échanger avec eux sur les apports d'un tel projet et les éventuelles contraintes perçues. L'idée d'un voyage d'études dans le marais poitevin est émise.

PROJET GRAND SITE DE FRANCE 'MARAIS DE BROUAGE'

Marion Alvarez, cheffe de projet Grand Site Marais de Brouage, rappelle les principes et éléments constitutifs de la politique des grands sites de France par un quizz et présente l'état d'avancement sur le marais, ainsi que les opportunités pour l'élevage en son sein.

La politique des grands sites de France met en avant le paysage comme élément central et la mise en place d'un projet grand site repose sur l'existence d'un site classé, condition nécessaire pour prétendre à l'obtention du label Grand Site de France. Actuellement, l'estuaire de la Charente bénéficie déjà de ce label, attribué pour une durée limitée de 8 ans et pouvant être perdu en cas de non-respect des engagements.

Le projet Grand Site de France est portée par les collectivités locales : pour le marais de Brouage, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes (CCBM).

Un Grand Site n'entraîne pas de contraintes réglementaires supplémentaires, celles-ci étant déjà fixées par le classement du site. Il vise au contraire à fournir aux acteurs du territoire un outil de gestion, permettant de fédérer les acteurs locaux autour d'un projet commun veillant à préserver l'identité singulière du site tout en s'inspirant des bonnes pratiques mises en œuvre ailleurs.

Par exemple, grâce à la mise en place d'un projet Grand Site sur l'Estuaire de la Charente (site classé de la basse vallée de la Charente) et afin de soutenir le développement des projets agricoles et conchylicoles sur le territoire tout en veillant à leur intégration paysagère et architecturale, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan apporte un soutien technique aux projets d'aménagements des exploitants du territoire (agricoles et conchylicoles) sur l'ensemble de son territoire. Aussi, plusieurs projets ont pu voir le jour en bénéficiant de cet accompagnement paysager.

Le projet Grand Site est bien distinct du Parc Naturel Régional (PNR), ces deux dispositifs n'ont pas la même échéance ni la même échelle d'actions. En effet, le projet Grand Site permettra de mettre en place des actions plus rapidement sur Brouage, en attendant la validation de la charte du PNR, processus qui prendra entre quatre et six ans. Ce projet ne couvre pas le même périmètre que le PNR et agit de manière plus ciblée sur le marais de Brouage, et constituera ainsi l'une des briques du futur PNR.

Le projet Grand Site présente plusieurs intérêts, notamment car il fédère les initiatives existantes (Programme d'Actions de Prévention des Inondations, Plan Alimentaire Territorial, Contrat de Progrès Territorial, N2000, ...) afin de donner du sens aux démarches de préservation et d'adaptation du marais. Il développe aussi de nouvelles actions pour améliorer la gestion du territoire et des paysages.

Le comité de pilotage du Projet Grand Site comporte un siège pour la Chambre d'Agriculture, un siège pour l'Association Foncière Pastorale ainsi qu'un siège pour l'association des éleveurs. D'autre part, les éleveurs et agriculteurs ont pu participer à l'ensemble des instances de co-construction du Projet.

Parmi les actions spécifiques en faveur de l'activité agricole, le projet Grand Site vise en particulier à mettre en œuvre une politique foncière globale et partagée à l'échelle du Grand Site et à adapter et gérer les accès à tous les espaces de productions primaires, notamment avec la restructuration d'îlots pastoraux cohérents envisagée pour 2026. L'accompagnement des entreprises agricoles et conchylicoles situées en frange littorale est une priorité, notamment pour anticiper la montée du niveau de la mer. La facilitation du dialogue entre professionnels et habitants permettra la valorisation des produits du marais. En l'absence d'un outil de paiement pour services environnementaux (PSE), un dispositif de paiements pour services paysagers (PSP) est envisagé, dont le financement pourrait s'appuyer sur l'activité touristique du territoire. Un programme pédagogique intitulé "Habiter le marais" est également mis en place, avec une prise en charge des frais d'animation et de transport pour les écoles maternelles et primaires des 13 communes du marais de Brouage. Pour l'année scolaire, 2024-2025, 39 classes en bénéficient.,

Ce programme, axé aujourd'hui sur la biodiversité et les paysages, a vocation à s'étendre sur la découverte des activités primaires et à favoriser les échanges avec les professionnels.

Dans le cadre du développement du programme pédagogique, il est aussi envisagé de cibler les collèges et les lycées.

DIAGNOSTIC PASTORAL DU MARAIS DE BROUAGE

Cette étude approfondie sur les conditions de maintien de l'élevage dans le marais a été menée par la chambre d'agriculture. Les 40 enquêtes réalisées soulignent notamment la transversalité de l'élevage entre les différents marais charentais. En effet, les exploitations possèdent pour la plupart des parcelles dans d'autres marais que celui de Brouage : Moyenne et Basse Vallée de la Charente, marais de la Seudre, des bords de Gironde, marais Nord de Rochefort. Le diagnostic s'appuie aussi sur une analyse macroéconomique : marchés agricoles, emploi, aides PAC... Une démarche prospective a permis d'imaginer l'avenir du marais à horizon 2040, avec la forte participation d'un groupe multi-acteurs.

L'enjeu est d'identifier les leviers favorisant l'élevage : mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), aménagement du territoire (accès, morcellement foncier), transmission des exploitations, valorisation locale de la production ("éleveur engagé"), entre autres. Il est à noter que les MAEC jouent un rôle crucial dans l'équilibre économique des exploitations, et

leur revalorisation apparaît nécessaire, certaines fermes étant pénalisées par la baisse du plafond des aides. Une vigilance sur la future PAC est de mise, notamment vis-à-vis de la dotation en aides du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) des Marais Charentais. Ce dernier bénéficie actuellement d'une dotation relativement avantageuse par rapport au budget régional global consacré aux PAEC Biodiversité, avec une enveloppe de 20 millions d'euros sur un total de 60 millions d'euros, grâce à un complément de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur le marais de Brouage. Toutefois, la question de la priorisation des fonds publics investis dans les marais, notamment en faveur de l'élevage, mérite d'être posée. Les différences d'aides entre les zones de marais et les zones de piémont ou de montagne sont significatives, atteignant parfois 100 à 200 euros par hectare et par an. Dans les marais, les MAEC jouent un rôle comparable à celui d'une Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN) renforcée pour les exploitations situées en zones humides.

Le Comité de Pilotage (COPIL) du diagnostic pastoral du 14 janvier permettra d'en partager les résultats et de discuter des actions à mettre en œuvre. Cette instance réunit les élus des collectivités ainsi que les partenaires techniques et financier : l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG) et le Conseil Départemental de la Charente-Maritime (CD17).

Le Président,
Frédéric GORICHON

